

# Le droit de grève est-il illimité et inconditionnel ?

**C**ertainement pas ! Il n'est en tout cas pas légitime lorsqu'il conteste l'exercice d'un pouvoir qui n'outrepasse pas ses limites. De même une grève n'est elle-même légitime qu'en désespoir de cause et lorsqu'elle ne nuit à personne.

Que le droit de grève soit devenu constitutionnel, comme on nous le rabâche à chaque occasion, signifie que l'on a jugé opportun de l'inscrire dans ce texte fondateur... et non parce qu'il serait à l'origine de cette liberté de droit naturel appartenant aux personnes et donc à la société civile... avant qu'elle devienne politique. Mais, attention, cette inscription n'a donc pas pour effet d'octroyer cette liberté, mais de la confirmer en en faisant un droit avec les limites qui le contiennent, et qui, finalement, lorsqu'elles sont judicieuses, lui confèrent sa légitimité.

Autant le dire tout de suite, ce que nous appelons "*droit de grève*" est fondé sur le droit du cri de l'enfant à sa naissance. Manifestation du droit à la vie, qui se prolonge en échos, tout le long de l'existence, en droit de bien vivre. Le droit de protester qui fonde la grève ne doit donc pas être considéré comme un droit octroyé, mais comme une liberté *naturelle*, imprescriptible.

En réclamant l'air, condition première de la vie, l'enfant clame sa liberté. Ce premier cri donne le ton; d'autres manifestations, pour la *persévérance* de son être, le prolongent

chaque fois qu'un besoin impérieux surviendra... faim de pain, faim d'équité. Justice qui, aussi nécessaire que le pain quotidien, exige pour chaque homme, chaque famille, chaque communauté, les conditions décentes nécessaires à l'épanouissement de toutes ses composantes: matérielles et physiques d'abord – *primum vivere*, d'abord vivre – mais aussi mentales, intellectuelles, spirituelles et religieuses... non moins indispensables.

Les libertés de respirer, de manger, de se cultiver, de s'aimer, de prier... ne sont ni prescrites ni octroyées par le Droit qui les reconnaît, et en fixe les limites en en faisant des droits. Il en va de même pour le *droit de faire grève*. Puisqu'il s'agit, redisons-le, d'une liberté naturelle, donc *antérieure*, donc indestructible. Ce droit est, en définitive, constitué par ce que – selon l'angle sous lequel nous les envisageons – nous appelons, *nos libertés, droits ou devoirs fondamentaux*. Ces libertés ne peuvent en aucun cas être réduites à un quelconque droit normatif qui a pour rôle, non de les *édicter*, ni de les *déclarer*, ni de les *décréter*... mais de les *reconnaître et de garantir les conditions de leur exercice*.

Exiger d'un pouvoir des libertés – et non seulement les conditions de leur exercice – revient à lui reconnaître le pouvoir de les octroyer; ce qui revient à lui en prêter la détentation. Confusion tragique – encore une –

qui revient à admettre que le pouvoir concède des libertés à ceux dont il prétend le détenir ! La seule prérogative que détiennent les pouvoirs en la matière, est celle, répétons-nous, non d'octroyer les libertés et les droits y afférant, mais uniquement de les reconnaître, et de fixer les limites qui en conditionnent l'exercice... ce qui justifie sa raison d'être, et fonde sa légitimité ?

**S**i la grève est une *liberté* – donc un droit qui ne s'octroie pas mais se prend – nous n'avons pas affaire à un *principe* mais à la *manière* de l'exercer. En conséquence, on serait mieux avisé de parler non *du droit de grève* mais de *l'exercice du droit de grève* ; le problème serait ainsi mieux engagé, et l'on saurait que, le principe étant reconnu comme naturel et imprescriptible, il convient – comme pour chaque liberté – de chercher *les bonnes manières* de l'exercer...

Dans le cas contraire, l'exercice du *droit de grève* serait fondé dans les mentalités non, comme il le devrait, sur une idée de protestation – qui peut devenir incoercible mais doit être limitée, proportionnée et adaptée au besoin dont elle serait la manifestation – mais comme un droit absolu. Or, considérer une liberté comme un *droit absolu* – un *impératif catégorique* – qui ne saurait être limité que par la contrainte d'une menace plus grande, est une posture barbare s'il en est : *le droit du plus fort* !

D'un autre côté, celui des “*grévistes*”, la grève est souvent conçue et exercée, non comme la manifestation d'une exigence vitale pour une vie décente, mais comme un moyen ordinaire de réclamer l'ordinaire...

re... voire le superflu. Or, ce droit est trop souvent considéré comme une simple occasion de se manifester ; pire, comme la protestation de nouveaux nantis, s'accrochant – futurs *ci-devant* – à leurs privilèges.

Dans et hors de la forteresse – montée brique à brique à longueur de luttes et de surenchères, afin de la rendre imprenable – les contestataires se condamnent à vivre dans un état de siège permanent. En effet, les mentalités se sont dégradées, par lâcheté ou conformisme, à tel point qu'il est devenu impossible de prévenir les conflits. Toute initiative conciliante est considérée comme une provocation. Dès lors, on se condamne à attendre passivement la rupture des équilibres, sous peine d'être déclaré responsable du déclenchement des hostilités... qui de toute façon viendront. À quoi bon prendre le risque de provoquer une surenchère et donc d'être *vaincu d'avance* ! Le sens du devoir, et, avec lui, celui des vertus, est finalement rendu impraticable ou inefficace.

Tout serait beaucoup plus facile et moins délétère... si les *responsables*, pour éviter de devoir céder au chantage, prévenaient l'évolution des besoins..., et si les *demandeurs* s'attachaient à proportionner leurs exigences aux situations... Si la détestable habitude de tout traduire en conflits se relativisait... Si la famille, l'éducation, l'enseignement, les instances religieuses, politiques, économiques, sociales... la société tout entière contribuaient à réformer la mentalité qui préside à la systématisation des conflits... Si...

**R**eprenons la comparaison du premier cri de l'enfant à sa naissance, si riche en leçons.

S'agit-il seulement d'une métaphore? Ne s'agit-il pas plutôt de résoudre les contradictions dues à l'évolution du cours naturel des choses que ce cri suppose? En effet, d'un côté, on doit impérativement préserver la possibilité de pratiquer le "*deviens ce que tu es*", et de développer ses potentialités d'être toujours davantage...

...D'un autre côté, tenir compte de ce que la mentalité des hommes a une tendance naturelle... à se dégrader, et que sans un effort *de conquête de soi-même*, c'est-à-dire de sa mémoire, de son intelligence et sa volonté, nous sommes lentement mais irrésistiblement ramenés vers la barbarie.

Ainsi, si l'on n'y prend garde, l'autre cri des petits d'hommes – le « non » cher aux enfants et aux barbares – deviendra rapidement, lorsque ce n'est pas déjà le cas, le moyen ordinaire d'exister. Les parents le savent, qui, au fur et à mesure de l'éveil de leur enfant, s'évertuent à lui apprendre de meilleures *manières*. Ils doivent commencer par lui apprendre à maîtriser ses instincts d'envie et de rébellion. À défaut de quoi, l'enfant deviendra capricieux et coléreux; il gâchera sa vie et celle de son voisinage... Bien mauvais présages pour l'avenir de la société qu'il contribuera à perpétuer.

Au cours de l'éducation de leurs enfants, les parents et les éducateurs sauront utiliser des manières plus raisonnables et finalement plus efficaces que la révolte permanente; une fois devenus grands, elles leur serviront de références. La première règle que respectera l'éducateur est de refuser à l'enfant le chantage, et de ne lui accorder de ce

qu'il demande, seulement ce qui est raisonnable, et s'il le demande convenablement. En attendant que vienne le temps de la raison – celui des compromis, des ententes, et celui de la sagesse enfin – augmentera la distance qui l'éloigne de la barbarie.

Barbarie qui, si elle n'est pas forcément la loi des plus mauvais, est celle du plus fort. Les hommes, en se civilisant, ont trouvé de meilleures *manières*; faisons en sorte qu'ils n'en utilisent pas de pires! Ainsi, lorsque l'un de ces petits d'homme – *civilisé* – sera confronté aux exigences de la nécessité, gageons qu'il s'en souviendra... et, qu'au lieu d'engager aussitôt la lutte, il rentrera du bon pied dans une dialectique devenue positive, où le respect, la bienveillance, l'empathie... tiendront la place centrale, celle du moyen terme.

**N**ous le savons bien, si l'enfant devient asocial, c'est souvent aux parents et aux éducateurs qu'incombe la première responsabilité. Surtout si, par lâcheté ou incompetence, ils n'ont pas su éviter que les rapports qu'ils ont eus avec leurs enfants tournent systématiquement à la confrontation.

Il y a en effet d'autres moyens ordinaires et raisonnables de faire valoir ses droits, aussi légitimes soient-ils. Ainsi, les moyens de dernière extrémité employés – par exemple, prendre des entreprises ou des populations en otage – utilisés à tort et à travers, cela s'apparente à la guerre civile.

Pour réformer la gestion des conflits, certes inévitables, mais qui sont, par leur systématisation, devenus un véritable fléau, il conviendrait de favoriser les conditions de l'émer-

gence d'organismes représentatifs d'une autre espèce que celle des officines guerrières le plus souvent en place. Leurs raisons et leurs façons de faire se résument le plus souvent, à chercher toutes les occasions de jeter les partenaires – entendre ceux qui ont vocation à s'entendre – les uns contre les autres, puis faire en sorte que les conflits enclenchés soient le plus violents possible... et qu'ils durent le plus longtemps possible...

La grève, en effet, est devenue pour beaucoup un moyen ordinaire de manifester leur opposition de principe, et accessoirement l'occasion de s'affirmer, de conforter leur besoin d'appartenance, de se compter, de tester, de donner des avertissements, ou tout simplement de permettre à quelques officines d'exister. C'est aussi pour d'autres – certes très minoritaires, mais dont on se sert pour conduire le bal – l'occasion de manifester leur haine, de satisfaire leurs fantasmes, d'assouvir leur agressivité, leur besoin d'en découdre, leurs envies ou leurs dépités... Et cela avec d'autant moins de risques que, pour arriver à leurs fins, ils envoient des braves gens en premières lignes du casse-pipe social, en leur laissant croire qu'ils sont la locomotive, alors qu'ils servent de charbon !

Pendant ce temps, dans d'autres pays industrialisés, comme les États-Unis, l'Allemagne ou le Japon, les entreprises et les employés ont, le plus souvent, su choisir la voie des ententes et des compromis contractuels. Leur pouvoir d'achat et leurs conditions de travail y sont souvent mieux assurés ! Dans ces pays, les idéologies jouent un

moindre rôle, et passent après l'intérêt des personnes ; on sait défendre les intérêts véritables, et réserver les grands moyens pour la dernière extrémité...

Les ravages dont sont coupables les tenants de la pensée duelle, qui traduisent ou laissent dégénérer tous les rapports en conflits, sont incalculables. Chaque péripétie relationnelle est immédiatement traduite en défaite ou en victoire. Bref, entre ceux qui entreprennent et ceux qui réalisent, c'est la guerre.

Nos entreprises sont, elles aussi, devenues des forteresses assiégées. Comment les chefs d'entreprise et leurs employés qui se considèrent comme des ennemis irréductibles, pourraient-ils se constituer en *communautés de destin* ? Comment les intérêts qu'ils ont en communs pourraient-ils les conduire à s'entendre ?

La grève – le dernier des moyens de contester – doit perdre son caractère de guerre civile et redevenir le moyen ultime – à n'utiliser qu'à contrecœur et en dernier ressort – d'obtenir les justes conditions d'une vie décente, en commençant par celles des plus pauvres ! Pour cela il convient, en toutes circonstances, de chercher à faire coïncider, pour les uns et les autres, l'intérêt et le devoir, et de tenter, à défaut de s'aimer, de ne pas se haïr mais de s'entendre avec un minimum de concorde, et d'ainsi constituer *une communauté de destin* où chacun a sa place.

Michel Masson